

DES FAITS *Fascinants*

יא' כסלו תשפ"ד
24 Novembre, 2023

פרשת ויצא
11^{ème} année, édition 508

Pour se procurer un des livres de l'auteur (version papier ou numérique) et être livré à domicile, envoyez sVp un e-mail à yalt3285@gmail.com ou allez sur le lien <https://amzn.to/3eyh5xP> (où vous pourrez aussi voir un bref compte-rendu).

A paraître bientôt Bez" Hachem : un livre sur La mort et la vie posthume.

Ne manquez pas les opportunités de dédicaces, comptant dans le Maasser (avec possibilité de paiements échelonnés). Cela peut être Lé-ilouï nichmat, Lé-réfoua chéléma, en l'honneur d'une occasion spéciale, une promotion pour son business, ou toute autre dédicace que votre coeur désire. Sans compter le mérite de partager l'étude de la Torah de chaque lecteur. Pour plus d'informations ou toutes questions, n'hésitez pas à me contacter: yalt3285@gmail.com. Les don peuvent aussi se faire par carte bancaire en cliquant sur "Donate" sur le lien <https://bit.ly/493CMkj>. Tout montant est très méritoire et le bienvenu.



RPANDRE LA TORAH TRAVERS LE MONDE

Argentine • Autriche • Australie • Belgique • Brésil • Canada • Chili • Chine • République tchèque • Angleterre • France • Allemagne • Gibraltar • Hollande • Hongrie • Inde • Israël • Italie • Mexique • Panama • Pologne • Russie • Afrique du Sud • Suisse • Ukraine • Émirats arabes unis • États-Unis • Venezuela

Pour rejoindre les milliers de récipiendaires de ces Divrei Torah, envoyés gratuitement par courriel hebdomadaire, pour obtenir les précédents articles, pour un retour, des commentaires, faire des suggestions (sur comment propager davantage ces Divrei Torah et/ou sur la façon de les rendre plus attrayants), pour sponsoriser leur publication réalisée sur le six continents et plus de 40 pays, ou si vous connaissez une personne intéressée à recevoir ces Divrei Torah, contacter SVP l'auteur, Rabbi Yehoshua Alt à l'adresse : yalt3285@gmail.com. Merci Beaucoup. *Lé-ilouï nichmat* de Mordékhai Nissim ben Mazal, de Rav Chlomo Elfassi ben Elazar et de Nissim ben Avraham. *Lé-refoua chéléma* d'Ouriel ben Téhila, Danielle bat Lucie, Claudie bat Lucie.

Cette newsletter peut être vue en Anglais sur ; <https://bit.ly/3z9qF5E>. Pour voir ou télécharger la version Française : <https://bit.ly/3mGmEOZ> אפשר לקרוא עלון זה בעברית באתר דרשו <https://bit.ly/38RvdTI> דעם נודלעטער קען מען אויך זען אויף יידיש ביי <https://bit.ly/38RvdTI>

Vous pouvez imprimer librement ces Divrei Torah pour les distribuer à la Shul, ayant ainsi une part dans la diffusion de la Torah.

Un Cohen qui a tué...

Le Choull'han Aroukh¹ stipule qu'un Cohen qui a tué même accidentellement כפיו לא ישא את כפיו, est disqualifié pour réciter la Bircat Cohanim (= la bénédiction sacerdotale).

Il y avait des soldats dans l'armée israélienne qui étaient des cohanim ayant combattu dans des guerres contre l'Égypte, la Jordanie et la Syrie. Au cours des batailles, ils ont blessé et tué des soldats ennemis. On demanda à Rav Ovadia Yossef² si ces cohanim étaient toujours à même de bénir le peuple juif³. Il dit qu'il était approprié d'encourager de tels



Cohanim et même de les louer pour l'acte et leur permit de continuer à faire la bircat Cohanim sans le moindre doute.⁴ Ailleurs, Rav Ovadia fut interrogé⁵ par un soldat Cohen qui se tenait à son poste contre de dangereux Arabes qui s'approchèrent de lui. Il lança un assaut et tua plusieurs d'entre eux. Il demanda au Rav s'il pouvait continuer à accomplir la mitsva de Bircat Cohanim.

Après l'avoir autorisé, il écrivit que les soldats qui protègent Israël sont dignes d'éloges. Leur récompense est doublée au ciel et ils seront bénis de toutes les bénédictions de la Torah...**Les soldats qui mettent leur vie en danger pour sauver des vies juives méritent honneur et respect.**

Voici un autre épisode, qui s'est produit en Europe, où cette question s'est posée. Il y avait un homme charitable, méticuleux dans l'accomplissement des mitsvot, qui se promenait avec Rabbi Oshry et assistait à son chiour de daf ha-yomi. Le jour de Yom Tov, cet homme, qui était cohen, accomplit la Bircat Cohanim. Au cours de l'un des Yamim Tovim, un homme qui revenait de Kovno dit à Rabbi Oshry que ce Cohen ne devrait pas bénir les gens parce qu'il a déjà tué quelqu'un. Après Yom Tov, Rabbi Oshry rendit visite au Cohen pour entendre son histoire. L'homme lui raconta: « J'avais l'habitude de colporter des marchandises de village en village à travers les routes secondaires et les forêts et je portais un revolver chargé pour me protéger. Une veuve, qui a été dépouillée des derniers restes de ses biens par un non-juif lituanien me demanda: « Vous connaissez ma situation amère et le fait que je suis sans aucun soutien. S'il vous plaît, allez le

¹ Ora'h 'Haïm 128:35.

² Yé'havé daat, Volume 2, siman 14. Selon Rav Ovadia, les guerres de l'Etat d'Israel sont des mil'hemet mitsva.

³ Il y a des exceptions à cette règle (voir la Michna Broua 128:128).

⁴ Voir aussi Igrot Moché, Yoré Déa 2 :158.

⁵ Meor Israel, Tabaat Ha-mélékh, pp. 53-54.

menacer avec votre fusil et dites-lui de rendre les biens de la pauvre veuve, et que s'il refuse, vous le tuerez. Comme je sentais que je pourrais peut-être l'aider, je suis allé chez cette personne avec mon revolver. L'homme n'a pas été impressionné et s'est même mis en colère, essayant de s'emparer du revolver. Il y eut une lutte, chacun essayant de mettre la main sur l'arme, quand un coup de feu partit et tua le Lituanien. « Je ne sais toujours pas comment la gâchette a été actionnée ni qui a tiré. Je n'ai aucun souvenir d'avoir appuyé dessus puisque je n'avais pas le revolver en main.

Rabbi Oshry trancha que cette mort ne devait pas être considérée comme un meurtre accidentel mais comme un homicide involontaire parce qu'il n'avait jamais eu l'intention de tuer ce non-Juif, mais plutôt simplement de l'intimider. De plus, même si son doigt était sur la gâchette, sa propre vie était en danger pour. En outre, même si le Cohen l'avait tué délibérément au cours de la bagarre, il ne serait pas responsable, cela relevant de la légitime défense. Puisque le Cohen regrettait son action et se repentait d'avoir tué indirectement un homme, à tous points de vue, la *halakha* lui permettait de continuer à faire la *Bircat Cohanim*.⁶

Livres réservés

Nous savons qu'il n'y avait plus de prophétie à l'époque de l'histoire de 'Hanouka. En conséquence, cette histoire n'a pas été écrite dans un texte inclus dans le *Tanakh*. Il n'y avait personne avec le niveau de *rou'd'h hakodech* requis pour écrire un *sefer* du *Tanakh*. La *Méguila Antiochus* n'est donc pas dans les 24 livres du *Tanakh*. Rabbi Yossef 'Haïm Sonnenfeld enseigne que la date de 'Hanouka, le 25 Kislev, fait allusion au 24 premiers livres du *Tanakh* à l'exclusion d'un 25^{ème}. *הנוכה* est une contraction de *הנו כ"ה*, ce qui signifie que nous devons arrêter d'écrire avant d'inclure un 25^{ème} livre (*כה* a une *guématria* de 25). Le *Midrach*⁷ écrit que les 24 livres du *Tanakh* correspondent aux 24 *michmarot*, les familles de *Cohanim* et les *Léviim* qui se relayaient pour faire la *avoda* dans le *Beth Hamikdash*. C'est parce que les 24 livres de *Tanakh* sont *chamour*, gardés. Ils sont protégés et il n'est pas permis d'en ajouter.⁸ Dans ce contexte, nous pouvons comprendre le nom *הנוכה הנו* ils se reposerent, *כה*, lorsqu'ils atteignaient le 25. Rav Yossef 'Haïm Sonnenfeld⁹ donne une allusion dans le mot *הנוכה*. C'est l'acronyme de huit livres des *Neviim*- 6 livres des *Kétouvim* et les 5 *Méguilot*. Ce sont les seuls *sefarim* à être inclus dans la Torah.

⁶ Responsa de l'Holocauste, pp. 215-217.

⁷ *Kohelet rabba* 12:12.

⁸ Voir *Kohelet rabba* 12:13.

⁹ Réponses du GRIZ, 51.

¹⁰ *Méguila* 10a. La sens simple de ceci est que la sanctification initiale de *Yerouchalayim* et du *Beth Hamikdash*, sanctifiés pour son temps, le resta pour tous les temps futurs, ce qui signifie que le statut sacré est conservé même après la destruction du Temple.

¹¹ *Béréchit* 28:10.

¹² *Mayana chel Torah*, *Béréchit* 28:10. Après que Moché parla au peuple juif du *Michkan*, il est dit: *ויצאו כל עדת בני ישראל מלפני משה*. Le peuple juif quitta la présence de Moché (*Chemot* 35:20). Une autre interprétation est qu'il était reconnaissable sur leur visage qu'ils venaient de laisser Moché, au vu de la *yrat Chamayim* dont ils étaient empreints. C'est la



Une trace de sainteté

En 1924, Lors de la pose de la 1^{ère} pierre de la *Yechivat 'Hakhmei Lublin*, Rabbi Meir Shapiro dit : « Nos grands Rabbins de 'Hachmei Lublin – le Maharchal, Rabbi Chalom Chakhna, le Maharcha, le Maharam Lublin...ont répandu la Torah ici, à Lublin, devant moi. C'est votre lumière et votre puissance qui m'ont donné l'inspiration pour établir une Yechiva poursuivant la lumière de la Torah que vous avez implantée à Lublin. Je vous invite à venir participer à la pose de notre 1^{ère} pierre. Je suis sûr que c'est par votre mérite et celui de votre Torah que nous réussirons. » Puis il commenta: « קדושה ראשונה קידשה לשעתה¹⁰ :¹⁰ *La Kedoucha des grands A'haronim dont nous apprenons la Torah jusqu'à ce jour, que cette Kedoucha demeure* ».



Rashi¹¹ dit: *יציאת צדיק מן המקום עושה רושם*, le départ d'un *Tsadik* d'un lieu fait impression. Rabbi Mena'hem Mendel de Kosssov¹² note que même après le départ du *Tsadik*, il reste une empreinte de *Kedoucha*, identifiant la présence passée d'un *Tsadik* à cet endroit.¹³

Rabbi Tsvi Hirsch 'Hayout, connu sous le nom de Maharats 'Hayout (1805-1855), reçut un jour le grand *Tsadik*, Rabbi Zelig Shrintzker. Après le repas du vendredi soir, Rabbi Zelig se rendit à pied à la maison du Maharatz 'Hayout lorsqu'à un certain coin de rue, il s'arrêta soudain. Il dit ensuite: « *Ça sent le Gan Eden ici.* » Perplexe, le Maharatz 'Hayout appela les anciens de la ville pour savoir ce qui s'était passé là-bas. On lui révéla que c'était là que Rabbi Avraham Gombiner avait écrit son célèbre commentaire *Maguen Avraham* (sur la section *Ora'h 'Haïm du Choul'han Aroukh*).

L'inverse est également vrai. Rabbi Baroukh de Mezhibo se trouvait une fois dans une maison et voulut dire quelques mots de Torah, mais n'y parvint pas. Il dévoila ensuite qu'il devait probablement y avoir eu un *racha* qui vivait là autrefois. De cette façon, il expliqua *דרוש נוי ואולמי*:¹⁴ chercher (*דרוש*) qui était dans cette demeure (*נוי*) et vous saurez pourquoi on reste muet, *אלם* etant incapable de dire¹⁵ des mots de la Torah.

Rabbi Ari a mérité d'étudier sous le patronage de Rav Mordechai Friedlander zatzal pendant près de 5 ans. Il a reçu une ordination rabbinique (une *sem'ha*) de Rav Zelman Néhemia Goldberg zatzal. Rabbi Ari a écrit sur de nombreux sujets pour différents sites web et publications. Il est l'auteur des livres *Fascinating Insights* (Des aperçus fascinants) et *Incredible Insights* (Des aperçus incroyables) sans compter ses *Fascinating Insights sur Poulcaï*. Ses écrits inspirent les gens dans tout le spectre du judaïsme pour vibrer davantage et mieux apprécier la beauté de la Torah. Il se actualise avec son épouse et sa famille à Kiryat Yearam (lieu où l'Arche Sainte, le Aron ha-kodesh, demeure pendant 20 ans [cf. Chemoset I, 7:1,2]) où il étudie, écrit et enseigne. L'auteur se dévoue avec passion à transmettre et enseigner le judaïsme à tous les *Bnei Israél*, quel que soit leur niveau d'observance religieuse.

signification de *ויצאו*, ce qui signifie que son aura est sortie avec eux, Moché ayant fait et laissé forte impression sur eux.

¹³ Le *Tsla'h* dit (*Berakhot* 6b) que la raison principale d'avoir un *makom kavoua*, un lieu fixe pour la *tefila* est que ce lieu s'est chargé de *kedoucha*. En priant au même endroit, la *kédoucha* présente dans ce lieu optimise les chances d'agrément de la prière.

¹⁴ *Zemer du Chabbat, Dror Yikra*. Le sens simple est: « Cherchez mon Temple et mon Sanctuaire. »

¹⁵ Dans le même ordre d'idées, nous pouvons expliquer que *במושב לציים* (*heureux cleui qui*) ne s'est pas assis dans la session des moqueurs (*Téhilim* 1:1), c'est-à-dire dans un endroit où se trouvaient autrefois les moqueurs. Cela peut être comparé à une maladie qui a disparu mais les germes sont toujours bien là.